







### Le bureau de liaison en Irlande

The National Employment Rights Authority (NERA)

Workplace Relations Commission

O'Brien Road

Carlow

Ireland

Telephone: 00 353 59 917 8956 Fax: 00 353 59 917 8909

www.workplacerelations.ie

## Les questions peuvent être envoyées à cette adresse:

Lien pour les questions: <a href="http://www.workplacerelations.ie/en/Contact\_Us/">http://www.workplacerelations.ie/en/Contact\_Us/</a>

ou

fran\_power@employmentrights.ie

#### Information sur le travail en Irlande:

Le site ci-dessus délivre des informations générales/

Un contact particulier est possible pour les employés ou les employeurs qui ont des questions particulières.

www.pointofsinglecontact.ie

www.workplacerelations.ie

### La connaissance des situations de détachement de travailleurs

Actuellement, il n'y a pas d'obligation de déclaration pour les entreprises d'autres Etats membres de l'UE qui détachent des travailleurs en Irlande.

Une proposition de loi visant à introduire l'obligation de déclarer ces situations à l'autorité compétente (NERA) pourrait être introduite en Irlande dans le cadre de la transcription de la Directive 96/71/EC.

# **Echanges d'information avec les autres Etats membres**

L'Irlande n'a pas conclu d'accord formel de coopération avec d'autre Etat membre de l'UE concernant les travailleurs détachés.

NERA communique avec les autorités compétentes des autres Etats membres de l'UE via le système IMI d'échanges d'informations.